

Renvois au Bureau exécutif et autres renvois

ATTENDU QUE de nombreuses résolutions ont été soumises sur des sujets qui exigent un examen plus approfondi ou parce qu'il est plus approprié, pour d'autres raisons, que le Bureau exécutif international les étudie ou prenne des mesures à leur égard.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

- 1) Le présent congrès renvoie les résolutions suivantes au Bureau exécutif international afin qu'il les étudie et prenne les mesures qui s'imposent lors de sa prochaine assemblée ordinaire :
 - a) Le Syndicat des Métallos devrait consulter les groupes en quête d'équité afin qu'ils créent un atelier sur les façons d'agir comme alliés, et encourager toutes les dirigeantes et tous les dirigeants élus à suivre cet atelier au cours de la première année de leur mandat.
 - b) Le Syndicat des Métallos devrait exiger un cessez-le-feu immédiat et permanent, soutenir la Fédération générale palestinienne des syndicats, s'affilier au réseau national des travailleurs en faveur d'un cessez-le-feu (National Labor Network for Ceasefire) et mettre fin à toute aide militaire à Israël.
 - c) Le Syndicat des Métallos devrait condamner l'utilisation de l'intelligence artificielle (« IA ») pour remplacer les travailleuses et travailleurs, et s'abstenir d'utiliser l'IA pour produire des déclarations textuelles ou des images destinées au public.
 - d) Le Syndicat des Métallos devrait réduire ou supprimer le coût des soins aux personnes à charge, puisqu'ils constituent un obstacle à la participation syndicale, et encourager les sections locales à inclure le remboursement des frais liés aux soins des personnes à charge dans leurs règlements.
 - e) Le Syndicat des Métallos devrait organiser une réunion du Fonds de grève afin d'incorporer les grèves de durée limitée dans les Statuts et les Règlements du Syndicat des Métallos et de prévoir le versement d'indemnités pendant les grèves de durée limitée.

- f) Le Syndicat des Métallos devrait permettre aux sections locales de modifier leurs règlements afin de pouvoir rémunérer les membres pour les heures non programmées qu'ils consacrent aux activités syndicales, y compris la formation.
- g) Le Syndicat des Métallos devrait mettre à jour les critères relatifs au nombre de représentantes et représentants affectés à chaque district afin d'ajouter des représentants supplémentaires, et de permettre à chaque district de modifier le nombre de ses représentantes et représentants.
- h) Le Syndicat des Métallos devrait enregistrer sur vidéo les oratrices et orateurs qui participent aux congrès, conférences, etc., et assurer la disponibilité de ces enregistrements sur son site Web et ses médias sociaux.
- i) Le Syndicat des Métallos devrait offrir aux membres autochtones, noirs, racialisés et aux groupes en quête d'équité davantage de possibilités d'assister aux grands congrès, en plus de ceux qui sont directement liés aux droits de la personne et aux droits civils.
- j) Le Syndicat des Métallos devrait assurer la participation d'un nombre égal de membres des groupes en quête d'équité au Comité des résolutions de chaque congrès par rapport au nombre total des membres du Comité des résolutions.
- k) Le Syndicat des Métallos devrait offrir une formation à toutes les dirigeantes et tous les dirigeants nouvellement élus des sections locales, à suivre obligatoirement dans les trois mois après leur entrée en fonction.
- l) Le Syndicat des Métallos devrait établir un comité chargé d'étudier la faisabilité d'un système électronique de remboursement des dépenses et de l'utilisation de cartes de crédit par les sections locales.
- m) Le Syndicat des Métallos devrait permettre aux sections locales d'utiliser les services bancaires en ligne pour le traitement et la gestion des dépenses.
- n) Le Syndicat des Métallos devrait permettre aux sections locales d'utiliser les cartes de crédit délivrées aux sections locales pour les dépenses.
- o) Le BEI devrait évaluer d'autres utilisations des cotisations actuellement allouées au Fonds de grève et de défense.

2) Nous félicitons les nombreuses sections locales qui ont préparé et adopté ces résolutions